



Le groupe GU Amérique du Nord

Ferco ferrures de bâtiment inc., une filiale de Ferco International en France et une partie de Gretsch-Unitas en Allemagne, une holding de plus de quarante centres de distribution dans le monde, qui a été établie au Canada en 1983.

Le premier objectif de Ferco Canada était de promouvoir les systèmes de quincaillerie multipoint auprès des fabricants canadiens de portes et fenêtres. Depuis, nous avons élargi nos gammes de produits et nos services afin de pouvoir répondre aux demandes d'un marché canadien parmi les plus novateurs au monde. Nous nous engageons à offrir des produits de qualité et des services professionnels à nos clients.

Notre philosophie est:

- Utiliser la meilleure technologie disponible dans le développement de produits
- Travailler en étroite relation avec nos clients

Ferco dispose d'une équipe expérimentée et dévouée à votre réussite. Nous sommes impatients de vous servir dans un proche avenir.



QUÉBEC / MARITIMES
Ferco ferrures de bâtiment Inc.
2000, Rue Berlier
Laval, QC H7L 4S4
T 450 973-1437
1 800 355-8810
F 450 973-7661
ferco@ferco.ca
www.ferco.ca

ONTARIO / WESTERN PROVINCES
Ferco Architectural Hardware Inc.
T 905 282-9588
1 800 668-5310
F 905 282-9915

ÉTATS-UNIS
Ferco Architectural Hardware Inc.
T 1 800 927-1097
F 1 888 454-0161



00.1

Introduction

Fiches de garantie de 10 ans00.1.3
Fiches de garantie de 5 ans.....00.1.4
Termes et conditions de ventes00.1.5
Retour des marchandises00.1.6



**Ferrures de Bâtiment Inc.
Architectural Hardware Inc.**

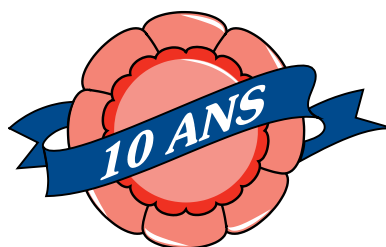
Tous les produits **FERCO Ferrures de Bâtiment Inc.** sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication. Cette garantie est valide pour une période de 10 ans sur l'ensemble de nos produits, à l'exception de nos produits électroniques, qui bénéficient d'une garantie d'un an à partir de la date indiquée sur notre facture.

La garantie ne couvre pas l'usure normale, la décoloration, la rouille ni toute altération de la finition de nos produits. Elle se limite au remplacement des produits défectueux et n'inclut pas les frais de main-d'œuvre liés au démontage ou au remontage, ni les frais de transport ou toute autre coût additionnel associé aux pièces de rechange.

Cette garantie exclut tout produit ayant été mal installé, utilisé de manière abusive, usé ou modifié à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu.

Toute réclamation au titre de cette garantie sera invalide si **FERCO Ferrures de Bâtiment Inc.** n'en est pas avisée par écrit dans un délai de **10 ans**.

Ferco Inc. *n'assumera
aucune autre garantie que ce soit
en tout ou en partie.*





Ferrures de Bâtiment Inc.

Architectural Hardware Inc.

Tous les ensembles de poignées de porte vendus par **Ferco Ferrures de Bâtiment Inc.** sont garantis pour une période de **5 ans** contre les défauts de matériaux et de fabrication, tant que les produits demeurent la propriété de l'acheteur original et qu'ils sont utilisés dans la résidence où ils ont été installés à l'origine.

Cette garantie limitée couvre uniquement un usage résidentiel et une preuve d'achat originale est requise pour présenter une réclamation.

Cette garantie exclut : les égratignures et/ou abrasions, les produits ayant été altérés et/ou mal installés, abusés et/ou mal utilisés. Tout ensemble de poignées utilisés dans un édifice commercial est exclu. La garantie de **5 ans** ne couvre pas les produits endommagés lors d'un événement naturel ni ceux qui présentent une usure normale due au temps. Les ensembles de poignées qui n'ont pas été entretenus conformément aux directives écrites du manufacturier sont également exclus de la présente garantie.

Cette garantie ne peut être utilisée que par les personnes ou entités ayant fait l'achat d'ensembles de poignées de porte pour la revente ou pour une utilisation dans le cadre de leurs activités courantes.

Dans l'éventualité où un ensemble de poignées de porte serait défectueux, **Ferco Ferrures de Bâtiment Inc.** pourra, à sa seule discrétion, réparer ou remplacer la quincaillerie défectueuse. Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre liés au démontage ou au remontage des poignées de porte, ni les frais de transport ou toute autre coût additionnel associé aux pièces de rechange.

Toute action entreprise en vertu de cette garantie ne sera valide que si un avis écrit est reçu par **Ferco Ferrures de Bâtiment Inc.** à l'intérieur d'une période de **5 ans**.

Ferco Inc. n'assumera
aucune autre garantie que ce soit
en tout ou en partie.





Termes et Conditions générales de vente

CONDITIONS DE PAIEMENT

NET 30 JOURS, sous réserve de l'approbation de crédit. Les commandes initiales seront expédiées avec paiement à la livraison puisque les enquêtes de crédit prennent du temps à compléter. Des frais de financement de 1,5 % par mois, soit un taux annuel de 18 %, seront facturés sur toutes les factures impayées.

CONDITIONS DE TRANSPORT

Sans frais à Bord dans les entrepôts de Ferco. Le transporteur devra être spécifié par le client. Le matériel endommagé pendant le transport est la responsabilité du destinataire et toute réclamation doit être déposée auprès de la société de transport.

DEVOIR D'INSPECTION

L'acheteur s'engage à inspecter les produits livrés dans les dix (10) jours suivant la réception des produits à la destination spécifiée dans la commande. L'acheteur s'engage à informer le vendeur par écrit si les marchandises sont défectueuses dans les matériaux ou la fabrication ou non conformes aux termes de la commande. Le défaut de l'acheteur d'informer le vendeur des marchandises défectueuses ou non conformes est considéré comme une acceptation des marchandises.

Aucune marchandise ne doit nous être retournée sans autorisation préalable et instructions d'acheminement (voir Politique de retour de marchandises).

Des frais de réapprovisionnement de 25 % pourraient s'appliquer aux matériaux retournés. TOUS LES RETOURS C.O.D. SERONT REFUSÉS.

GÉNÉRAL

L'acheteur accepte d'acheter et le vendeur par son acceptation de cet accord accepte de vendre, selon les termes et conditions contenues dans cet accord, les marchandises de Ferco Architectural Hardware Inc. La signature de l'acheteur de la réception de la livraison des marchandises expédiées par Ferco Architectural Hardware Inc., par l'intermédiaire du transitaire de leur choix, du transitaire choisi par le client ou ramassé par le client ou son agent choisi, attester la reconnaissance et l'acceptation des conditions générales de vente du vendeur. En cas d'insolvabilité de l'acheteur ou de violation de ses dispositions, le vendeur a le droit d'arrêter la livraison des marchandises, que ce soit entre les mains du vendeur ou du transporteur, et, si ces marchandises ont été livrées à l'acheteur, le vendeur peut récupérer les marchandises auprès de l'acheteur.

PRIX

Le prix de vente des produits sera le prix : Ferco Architectural Hardware Inc. se réserve le droit de modifier les prix sans préavis.

DATE DE LIVRAISON

Le Vendeur ne sera pas responsable du défaut d'exécution d'une commande ou d'une commande lorsque cette défaillance est due à un incendie, une inondation, une émeute, une grève, un embargo ou un retard de transport, une pénurie de main-d'œuvre, des actes de Dieu, de l'ennemi public ou à toute cause échappant au contrôle raisonnable du vendeur.

LOI APPLICABLE

Toute commande résultant des présentes sera à tous égards interprétée et mise en vigueur conformément aux lois de la province de Québec.

ACHAT MINIMUM

Un minimum de commande d'une valeur de \$100 avant taxes est requis afin de pouvoir passer commande auprès de FERCO.

